Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_03-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL('H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DEFINITION DU PERIMETRE DES COMMISSIONS ET DU NOMBRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX LES COMPOSANT, CODE CM2604_03

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions facultatives composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

M. le Maire propose la création des commissions suivantes :

Commission des finances
Commission Travaux, voirie, bâtiments et espaces verts
Commission Enfance, jeunesse, vie scolaire et périscolaire
Commission Economie, tourisme, urbanisme et agriculture
Commission Culture, langue bretonne, communication et environnement
Commission Vie associative, sports et manifestations communales
Commission Ressources humaines, action sociale, solidarités et habitat

Il propose la composition suivante pour toutes les commissions :

- le Maire, président de droit, se réserve le droit d'assister aux commissions
- 7 membres dont 1 issu de l'opposition municipale

Par ailleurs, M. le Maire propose que la commission des finances soit composée de l'ensemble du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE, accepte la proposition de la définition du périmètre des commissions et la composition de celles-ci.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance